AR Prefecture

016-211600903-20210324-2021_36-DE Reçu le 07/04/2021 Publié le 07/04/2021



Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 27 Membres présents: 19 Suffrages exprimés: 27 République Française

Délibération N° 2021-36 Conseil Municipal du 24 Mars 2021

DATE DE CONVOCATION: 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC- S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD- CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGES

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR: K.GAI ayant donné pouvoir à J.L.LEVESQUE – G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE – C. BONNEAU ayant donné pouvoir à M.H. AUBINEAU – P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU – K.PERROIS ayant donné pouvoir à M.VILLEGER – C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC – P.BERTON ayant donné pouvoir à S. DELIMOGES – C. RAFIN ayant donné pouvoir à S. RAYNAUD

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS</u>: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE - K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION « LE CHATEAU DES ANIMAUX »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition de l'exposition « Le Château des Animaux » établissant les modalités de participation de chacune des parties,

CONSIDERANT que la ville de Châteauneuf-sur-Charente s'est rapprochée de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image autour d'un projet d'exposition itinérante qui se tiendrait dans la galerie d'art de Châteauneuf du 15 mai au 5 juin 2021 et ce, dans le cadre de son programme culturel 2021,

Le Conseil municipal de Châteauneuf-sur-Charente, par 27 VOIX pour décide:

d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'exposition jointe en annexe fixant les modalités de participation de chacune des parties.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE